

LE POPULAIRE

ORGANE DU COMITE D'ACTION SOCIALISTE

LAVAL ORGANISE L'ESCLAVAGE

Les besoins de l'Allemagne en main-d'œuvre, tout autant que ceux de matières premières se font de plus en plus impérieux.

Déjà en février dernier, le Dr Mayer réclamait de toute urgence un demi million d'ouvriers pour les usines d'armement, 300.000 pour les mines, 200.000 pour l'agriculture et 100.000 pour les transports.

Pierre Laval, qui n'a rien à refuser à ses maîtres, organise avec un grand renfort de publicité la « relève ». Mais malgré les immenses affiches, les campagnes de presse que couvre un large budget de publicité, et les efforts de ses nombreux démarcheurs, il n'arrive pas à dissimuler le retentissant fiasco de cette campagne. Les quelques milliers de travailleurs africains et les quelques centaines de repris de justice qui se sont jusqu'ici présentés aux offices de placement allemands n'arrivent pas à combler le formidable déficit de main-d'œuvre dont dépend la vie de l'Allemagne.

Les maîtres ont commandé. Il leur faut d'urgence des ouvriers, des spécialistes. Puisque les travailleurs français sont réfractaires à la besogne de trahison qui leur est demandée, il faut aller jusqu'à la réquisition. Et Laval s'exécute.

Oh! Il le fait sans joie! Il sait son impopularité, celle de ses discours: « Je souhaite la victoire de l'Allemagne ». Il sait la formidable réprobation qui attend l'exécution de la mesure qui lui est commandée. Mais il lui faut obéir.

Un pan de mur sur la tête...

« Ce n'est pas un payé qui me tombe sur la tête, a-t-il dit lorsque l'ordre lui fut communiqué, c'est un vrai pan de mur! ». Mais il n'est pas en mesure de résister. Aussi, va-t-il procéder par étapes.

Il a déjà ordonné la fermeture d'usines, prolongé obligatoirement la durée du travail. Devant l'inefficacité de cette organisation du chômage, la loi du 4 septembre 1942

va être la deuxième étape de son effort.

Désormais, les hommes de 18 à 50 ans et les femmes de 21 à 35 ans peuvent être assujettis au travail forcé. S'ils ne justifient pas d'un emploi utile aux besoins du pays, ils pourront être astreint à un travail qui leur sera commandé par le Ministre du Travail.

On prend soin de nous apprendre que ces travaux ne doivent pas seulement assurer le relèvement du pays, mais aussi — on devrait dire

surtout — à assurer le recrutement des travailleurs destinés à assurer la relève des prisonniers.

Il ne s'agit pas de mettre fin à l'oisiveté indécente de certains bourgeois en les assujettissant au travail — de ceux-là les Allemands n'ont sans doute nul besoin. Mais il faut forcer les prolétaires français à l'esclavage des camps de travail allemands.

Aussi les dispositions de la loi les visent particulièrement.

Loin du Syndicalisme

L'employeur ne pourra embaucher ni licencier un ouvrier sans l'autorisation de l'inspecteur du travail. Nous sommes loin de l'organisation rationnelle de l'embauchage et du licenciement que réclamaient les organisations syndicales. Le militant ouvrier ne sera aucunement préservé des sanctions nationales. Mais l'ouvrier qui aura été placé en état de chômage par une fermeture d'usine, ou sans doute à la suite d'un refus de participer aux équipes dont la formation est impérieusement réclamée de l'employeur, tombera sous le coup de la loi. Le ministre pourra lui imposer une participation à la fameuse relève. En attendant cette réquisition les allocations de chômage lui seront certainement supprimées. On s'efforcera de le prendre par la famine. Au reste « les officiers de police judiciaire » sont chargés, conjointement aux inspecteurs du travail, d'assurer l'exécution des volontés gouvernementales.

En dernière heure, un communiqué de Vichy nous apprend que « le caractère essentiel de la relève est celui d'être un volontariat ».

Cette roubardise, destinée à masquer l'opération, fait partie de la seconde étape.

Bientôt, devant la résistance accentuée des travailleurs français, devant le crime qu'on veut leur faire commettre, Laval sera obligé à la réquisition et à la contrainte.

Contre cela, un seul mot d'ordre :

Désobéissance, Sabotage ! Sabotage, Désobéissance !

Les prisonniers ne rentreront pas

D'ailleurs, dès le discours de Laval, tous les Français avaient compris... Ils savent que jamais l'Allemagne aux abois ne libérera son million et demi de prisonniers... Certes, Hitler lâchera de temps en temps quelques centaines de pau-

LETTRE DE PARIS

LE MARTYRE DES JUIFS

D'une lettre que nous adresse un ami de Paris, nous extrayons les passages suivants ayant trait au martyre des Juifs :

« Les enfants étaient placés par groupe de soixante dans un wagon. Nourriture : quelques pommes de terre et un seau d'eau. Un seul seau hygiénique par wagon qu'on a pu vider qu'à l'arrivée à Metz. Les enfants de deux ans ont été expédiés seuls.

« A Metz, on enlève aux malheureux tout ce qu'ils possèdent : argent, valeurs, verrerie, objets coupants et même linge et vêtements.

« Un accord serait intervenu entre Laval et les Hitlériens : les Juifs français seraient épargnés à la condition que soient livrés tous les Juifs étrangers de la zone non occupée. Les Juifs français viendront sans doute après et puis ensuite les Français non Juifs....

« Le lundi 21 Septembre, 1.000 Juifs du Camp de Pithiviers ont été déportés ; parmi eux se trouvaient des vieillards de 84 ans.

« Tous les citoyens des Etats baltes ont été déportés.

« Tous les Juifs roumains, jusqu'alors épargnés, ont été pris le 25 Septembre et leur exode vers l'Est a commencé aussitôt. Parmi les déportés : un enfant de 17 jours et un vieillard de 90, ans.

« On a enlevé les biberons des nourrissons.

« Les arrestations ont été effectuées non plus par des gardiens de la Paix, dont on n'était pas sûr, mais par des éléments de la « Police spéciale antijuive » ; les commissaires de police n'ont pas été tenus au courant des mesures prises.

« On a recueilli quelques nouvelles des malheureux qui sont partis : De Bukovine, on a reçu une lettre d'un paysan disant qu'il a vu passer un transport de Juifs venant de France et se dirigeant vers la Podolie (Ukraine) ; on a tenté d'organiser des secours, mais l'accès de la gare a été interdit. De Riga, on signale aussi la présence dans la région de Juifs venant de France. De Lodz, un jeune homme a pu réussir à faire parvenir sa photo. Un ouvrier italien permissionnaire nous a dit que, dans l'usine de Haute-Silésie où il travaille, il était le compagnon de nombreux Juifs arrivant de France.

Parallèlement aux arrestations de Juifs, de nombreuses rafles ont lieu dans Paris et de multiples arrestations de communistes ou prétendus communistes ont lieu.

« Aux Halles, en particulier tous ceux qui ne peuvent justifier d'un travail régulier sont aussitôt embarqués

SABOTAGE !... DÉSObÉISSANCE !...